



POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ...

ET L'ENVIRONNEMENT

Basse consommation Énergétique des bâtiments ...

... UN BATIMENT DURABLE...



Le Développement durable dans la construction....

Le *développement durable* consiste à utiliser les modes de production, construction et consommation en préservant les ressources naturelles.

chantiers à faible nuisance. C'est avoir une vision bioclimatique de l'habitat.

Son fort potentiel d'isolation est un facteur prépondérant car il favorise la **réduction des émissions à effet de serre**

Il appelle un changement de comportement de tous : citoyens, entreprises, collectivités, gouvernements, institutions internationales.



Le Béton : matériau intégralement composé d'**agré-gats naturels**, localement produit afin de limiter la consommation d'énergie, il est polyvalent durable, offre une grande puissance structurelle.

LEXIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA CONSTRUCTION

Le domaine énergétique...

à des **Pour une construction durable ... des matériaux stables...**

C'est Vivre dans un confort accru par la qualité non polluante et sobre en consommation d'énergie et en émission de gaz à effet de serre des bâtiments et de leurs équipements C'est utiliser des matériaux de qualité pour les logements grâce

Les composants de construction KEPS sont non polluants .

Le PSE (polystyrène expansé) est entièrement recyclable il s'impose comme un matériau efficace car composé de 98 % d'air et sans émanation . Il est **biologiquement neutre** et stable dans le temps.

Il allie capacité thermique et conductibilité élevée ce qui en fait un acteur désigné dans le développement durable

ATE n° 08-0109
Agrément technique Européen

Bâtiment et Ecohabitat

Performance énergétique

Energies renouvelables

Lutte contre les gaz à effet de serre

Solutions de rafraîchissement passif

Diagnostic énergétique

Isolation et optimisation thermique

KEPS ET LA CONSTRUCTION DURABLE ...

Parce que les éléments d'une construction **KEPS** sont inscrits dans un processus de production à développement durable : ils s'inscrivent dans la vision de la conception bioclimatique de l'habitat en accord avec la dernière charte Grenelle pour l'environnement .

Les Prescripteurs et le KEPS
Anticipant la RT 2012 le procédé **KEPS** répond déjà aux nouvelles normes de constructions pour l'habitat passif. Les architectes et maîtres d'œuvre sous l'impulsion des pouvoirs publics (OPAC, collectivités locales) préconisent aujourd'hui son utilisation pour

les projets de construction de logements collectifs

